

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 04 MARS 2026

Date de convocation :	
25.02.2026	
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
N° 1	

L'an deux mille vingt-six le MERCREDI QUATRE MARS à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Gérard BOURGEOIS, Marylène JEAN, Philippe SAINT CLAIR SPROUL BOLTON, Ghyslaine JAUMOTTE, Serge GAGNAIRE, Isabelle FABRE Bertrand CROSET, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Fabien JEAN, Marine BLAISE

Absents : Jean-Marie TORELLI, Cécile DE LUCA

Procurations :

Secrétaire : Suzy MACHUROT.

N°1 - Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2025, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2025. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
Suzy MACHUROT



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

